

Référence : C.N.196.2025.TREATIES-XVIII.16 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ ;

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA
LUTTE CONTRE CERTAINES INFRACTIONS COMMISES AU MOYEN DE
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ET POUR LA
COMMUNICATION DE PREUVES SOUS FORME ÉLECTRONIQUE
D'INFRACTIONS GRAVES

NEW YORK, 24 DÉCEMBRE 2024

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

La Convention susmentionnée a été adoptée le 24 décembre 2024 par la résolution 79/243 lors de la 55^e séance plénière de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

Des exemplaires certifiés conformes de la Convention ont été distribués, en pièce jointe à la notification dépositaire C.N.111.2025.TREATIES-XVIII.16 du 7 mars 2025. La version électronique de la copie certifiée conforme de la Convention est disponible sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante :

https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/Ch_XVIII_16.pdf.

La Convention sera ouverte à la signature de tous les États et organisations régionales d'intégration économique à Hanoï, du 25 au 26 octobre 2025, puis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à son article 64.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer des traités au nom des États sans avoir à produire de pleins pouvoirs à cet effet. Tout autre représentant souhaitant signer doit être muni de pleins pouvoirs émanant de l'une de ces autorités.

Le Secrétaire général saurait gré aux États et aux organisations régionales d'intégration économique souhaitant signer la Convention de bien vouloir préalablement adresser les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, par courriel : treatysection@un.org.

De plus amples informations concernant les pleins pouvoirs sont disponibles dans le *Manuel des traités* qui peut être consulté sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies, à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/Pages/Resource.aspx?path=Publication/TH/Page1_fr.xml.

Le 13 mai 2025

